

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL et E ROCHE), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A BEL), J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER et B TEYSSIER), P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE, G SAUCLES, R MOULIN, P DUPONT, M GUYON, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET B SOUCHE (proc de F CHASSON et M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Procurations : 10

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 30/11/2021

Secrétaire de séance : JL ARNAUD

Absents : D BERAL, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA et O BOISSIN.

Objet : Contrat de Relance et de Transition Ecologique du territoire Centre Sud Ardèche 2021-2026. Signature du contrat socle.

Le territoire CRTE Centre-Sud Ardèche est le plus important du département, regroupant 5 communautés de communes pour 96 communes et 70 371 habitants (pop totale - INSEE 2021), soit les communautés de communes Ardèche des Sources et Volcans, Bassin d'Aubenas, Berg-Coiron, Montagne d'Ardèche et Val de Ligne.

La dynamique d'élaboration du CRTE a été amorcée cet été via la convention d'initialisation signée le 18 août 2021 et dont les termes avaient été approuvés lors du conseil communautaire du 29 juin dernier.

Le CRTE, signé pour 6 ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Avec ce nouveau type de contrat, l'Etat entend simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existant avec les collectivités. Le CRTE fixe les grandes orientations du territoire et les axes d'intervention privilégiés jusqu'à la fin du mandat.

Le CRTE est un contrat évolutif et intégrateur avec la signature d'une convention financière chaque année.

Le CRTE s'articule autour de 7 grands axes, déclinés à leur tour en sous-objectifs (cf annexes jointes)

Il est précisé que dans l'annexe intitulée « orientations stratégiques », les projets évoqués ne sont pas exhaustifs mais ont été identifiés comme étant les plus emblématiques des 5 territoires.

Le contrat socle qui vous est présenté, est le résultat d'un travail collaboratif entre les 5 EPCI au travers son Comité de Pilotage (COPIL réuni les 4 et 30 novembre) et son Comité Technique (COTECH réuni les 8, 18 et 22 octobre ; 16 et 23 novembre).

Egalement, la CCBA a organisé des rencontres avec l'ensemble de ses communes les 23, 24 et 27 septembre.

En parallèle, le CRTE permet également de bénéficier sur 4 ans d'une offre d'ingénierie de l'ADEME au travers du **contrat d'objectifs territorial (COT)**, lequel avait fait l'objet de notre délibération n°09 du 28 septembre dernier. Ce contrat signé avec l'ADEME permettra d'une part de compléter le diagnostic et le projet de territoire présenté dans le cadre du CRTE mais également de soutenir les collectivités dans leurs démarches territoriales de transition écologique en leur proposant différents appuis techniques et financiers selon leur besoin. Le COT va débuter en début d'année prochaine.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à :

- Signer le CRTE Centre Sud Ardèche ;
- Signer l'ensemble des documents inhérents au CRTE

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 8 Décembre 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20211207-DEL07122021-30-DE
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021